



CHAMPVANS Infos

N° 299
Printemps 2022



Fibre Haut-Débit et Vidéoprotection : *Les nouvelles technologies arrivent à Champvans*



Découverte

Visite du poste électrique
de Champvans

Page 7

Dossier

Vidéoprotection et Fibre
arrivent à Champvans

Pages 8 et 9

Environnement

Tonte de gazon :
Un produit noble !

Page 10

Infos pratiques

Etat civil

Nos joies

- Souleymane **NAIME** né à Dole le 23 janvier 2022
- Ava **VICHARD** née à Dole le 03 février 2022

Nos félicitations

- Dominique **LAURENT** et Pascal **GOMET**
le 06 mars 2022

Nos peines

- Chantal **BELIN** née **GRANDPERRET**
décédée le 08 mars 2022 à Dole
- René **DORNIER** décédé le 12 mars 2022 à Champvans
- Marie **CHARPIOT** née **ROSSIGNEUX**
décédée le 27 mars 2022 à Foucherans

Agenda

ÉLECTIONS

L'élection présidentielle se déroulera les **10 et 24 avril 2022**. Elle sera suivie des élections législatives les **12 et 19 juin 2021**.

Bureau de vote : Salle André Seguin – Rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie / **Horaires : 8h00 – 18h00**

Pour les personnes qui ne sont pas encore inscrite et qui désirent voter pour les élections législatives la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 4 mai pour les inscriptions en ligne et le 6 mai pour les inscriptions en Mairie.

L'inscription se fait en mairie, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, ou en ligne, accessible avec un compte service-public.fr

RECENSEMENT

Les jeunes **HOMMES** et jeunes **FILLES** nés en 2006 doivent se présenter à partir de leur anniversaire au secrétariat de Mairie pour y être recensés, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. Une attestation de recensement - indispensable pour toutes les inscriptions aux examens scolaires, concours administratifs ou au code de la route - leur sera délivrée.

FOIRE ARTISANALE DE PRINTEMPS

Le **dimanche 22 mai** à la salle des fêtes, organisée par le Comité de jumelage de Champvans.
2 Entrée gratuite.

RENOUONS AVEC LA TRADITION

Afin de renouer avec la tradition, l'union commerciale Commerçons Champvannais organise le **samedi 21 mai et dimanche 22 mai** une vente de pâtés croûtes et de brioches à des prix attractifs. Pensez à réserver auprès des commerçants participants : *Proximarché, Boucherie Chaffin, Boulangerie Gerriet,...*

CONCERT

Concert de La Clé des Chants, **dimanche 26 juin**, à la salle des fêtes

UN VENT DE PRINTEMPS SOUFFLE SUR LES COMMERÇANTS DE CHAMPVANS

GRAND JEU NOMBREUX LOTS

du vendredi 1er avril au samedi 23 avril

Grand tirage le 27 avril à 19 h.

Vos commerçants participants :

- Boucherie Chaffin,
- Boulangerie Gerriet,
- Proximarché,
- Tabac Presse,
- Séverine coiffure,
- La Ferme de la Binette,
- Restaurant Le Champvannais

*Voir règlement chez vos commerçants

Commune de Champvans

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

La Carte Avantages Jeunes est une carte de réduction régionale qui s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans,

valable du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Pour 8 €, elle propose plus de 3.200 réductions et gratitudes dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs et de la vie quotidienne pour encourager une démarche de consommation locale.

Elle se présente sous forme d'une carte personnelle, d'un livret ou d'un espace perso à utiliser avec son smartphone. Offerte par la commune, inscription en mairie jusqu'au 19 juillet 2022.

Champvans Infos

Trimestriel d'information municipale de la mairie de Champvans
Directeur de la publication : **Dominique MICHAUD**
Rédacteur en chef : **Bruno DUPUIS**
Conception, Rédaction & Crédits photos : Mairie de Champvans
Impression David Graphic : 800 ex. / Dépôt légal : 11/12/1989



Vous aviez l'habitude, depuis fort longtemps, de lire dans les bulletins municipaux les délibérations qui étaient prises par le conseil. Puis, pour rendre plus attractifs ces écrits très formels, nous avons décidé de vous livrer une version allégée des décisions prises.

En ce début de mandat la Commission Information avait fait le choix de faire évoluer **Champvans Infos** vers un format 16 pages tout en se donnant une nouvelle charte graphique. Ces modifications nous ont amenés à supprimer les pages «*Les délibérations du Conseil*». Notre but, à ce moment-là, n'était pas de cacher les délibérations mais tout simplement de rendre notre

bulletin moins «administratif», plus dynamique afin que vous ayez encore plus envie de le lire. Suite à ce choix éditorial, plusieurs administrés nous ont indiqué qu'ils regrettaient cette absence. Il est à noter que les délibérations complètes sont consultables légalement en mairie et que les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés et disponibles sur notre site Internet.

Les échos du conseil

Pour tenir compte de votre souhait, nous avons décidé avec la commission de réintroduire un résumé succinct des délibérations qui sont prises. Vous trouverez donc dans ce bulletin une nouvelle page «*Les échos du conseil*».

Vous découvrirez également un feuillet supplémentaire «*Votre avis nous intéresse*». Il s'agit d'un sondage, initialement conçu par le CCAS, à destination de notre population sénior. Nous avons décidé d'élargir le questionnement et de l'adresser à toutes les champvannaises et tous les

Votre avis nous intéresse !

champvannais. Nous aimerions connaître vos besoins en services, en ateliers, en animations et vous demander de manière plus générale si vous avez des propositions à faire à vos élus, si vous avez des suggestions et des remarques. Nous en profitons aussi pour vous demander votre avis sur **Champvans Infos**, sur le site Internet et sur l'application Intramuros.

En fonction des résultats de ce sondage nous mettrons tout en œuvre pour réaliser en direct ou avec l'aide de partenaires les actions les plus demandées. Vous avez l'occasion de vous exprimer, n'hésitez pas à le faire, il n'y a pas de sujet tabou !

Dominique MICHAUD
Maire & Vice-président du Grand Dole



Adieu Chantal...

C'est avec émotion et tristesse que nous avons appris la disparition brutale de Chantal BELIN.

Nous venons de perdre une personne très appréciée par l'ensemble de la population et par les nombreux élus qu'elle a côtoyés. Toujours attentive aux autres, d'une grande gentillesse et d'une grande sensibilité.

Elue conseillère municipale en 1995 dans l'équipe municipale d'Alain RABY, Chantal a ensuite été nommée adjointe en 2001 dans mon équipe puis de nouveau en 2008 et 2014. Elle a cessé ses activités communales en 2020. L'engagement de Chantal a donc été de 25 ans dont 19 ans comme adjointe. 25 ans d'engagement !

Il est difficile de résumer en quelques lignes, 25 ans d'actions et d'implication pour l'intérêt commun. Chantal était en charge du cimetière, des relations avec les associations et a eu un temps la responsabilité du personnel d'entretien. Elle était très impliquée dans l'organisation des réceptions et notamment du repas des anciens et la cérémonie des vœux. Rien n'était laissé au hasard, tout était préparé avec soin et avec de gentilles attentions pour agréments ces rencontres conviviales.

La Commune est très reconnaissante pour ce long engagement au service de tous. Ce fut un plaisir de travailler aux côtés de Chantal durant toutes ces années.

Les échos du conseil

Retrouvez dans chaque numéro la synthèse des délibérations votées lors des derniers conseils municipaux. Le détail et l'ensemble des délibérations sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune : champvans.fr (rubrique votre commune / délibérations)

Conseil du 15 février 2022

- ➔ Le conseil a émis un avis favorable sur le règlement local de publicité intercommunal dont les objectifs sont de limiter l'impact de la publicité extérieure sur le cadre de vie, de protéger le patrimoine naturel et bâti, d'améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités, de tenir compte des caractéristiques locales, d'adopter des règles d'extinction nocturne des publicités et autres enseignes lumineuses et de prendre en compte des nouveaux procédés et technologies.
- ➔ Vente d'une parcelle de 684 m² pour un montant de 60.000 € au profit du Docteur Thomas LOISEL aux fins de la construction de la future pharmacie.
- ➔ Intégration de 3 parcelles boisées d'un total de 3 ha au régime forestier de la forêt communale.
- ➔ Le conseil s'est prononcé sur la destination des coupes forestières 2022 (à consulter sur le site ou en mairie).
- ➔ Réfection des places de stationnement rue André Gleitz, confiée à l'entreprise SJE. Le choix des matériaux sera déterminé en fonction des subventions éventuelles qui seraient accordées par l'Agence de l'eau.
- ➔ Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 32H par semaine afin de répondre aux besoins du service suite à l'absence d'un agent.
- ➔ Cession de l'ancien mobilier du restaurant scolaire au prix de 5 € la chaise et 15 € la table.



Conseil du 14 mars 2022

- ➔ Demande d'une ligne de trésorerie de 500.000 € auprès du Crédit Agricole afin de financer si nécessaire les dépenses d'investissement.
- ➔ Acquisition de 2 parcelles au bas de la rue de Dole, d'une surface de 828 m² pour un montant de 50.000 € dans l'objectif futur d'aménager un parking et ainsi supprimer l'actuel stationnement sur les trottoirs.
- ➔ Vente d'une maison sur un terrain de 515 m² située au 1, rue du Luminaire issue de la division d'une ancienne parcelle, pour un montant de 125.000 €.

➔ Approbation d'un programme de travaux route de Dole, par convention avec le SIDEK, portant sur l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité (réseau électrique, éclairage public et infrastructures téléphoniques). Des travaux similaires seront menés en même temps au niveau de l'extension du futur Pôle médical.

➔ Création de deux ralentisseurs en enrobé rue Gleitz (un à hauteur du salon de coiffure, l'autre en face de la fontaine de Saint-Gengoult) et création d'une zone 30 km/h à l'occasion des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 6 (du bas de la rue de Dole jusqu'à la sortie du village côté Saint-Seine) programmés mi-avril par le Conseil Départemental.

Travaux

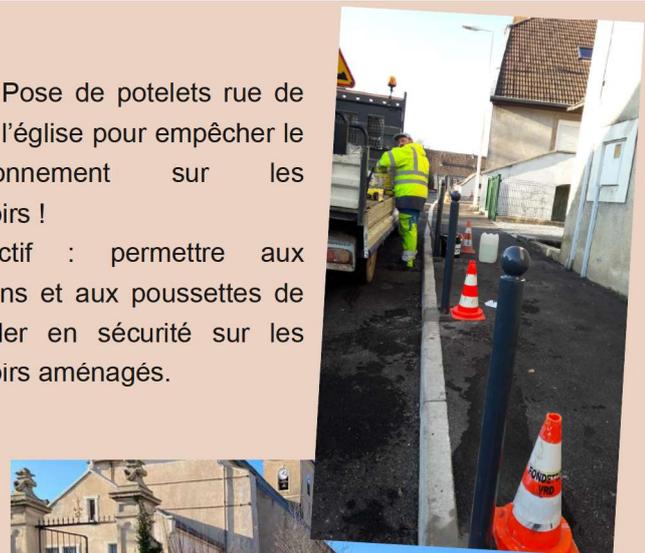


Plantation de nouveaux massifs
rue de Damparis



■ Pose de potelets rue de l'église pour empêcher le stationnement sur les trottoirs !

Objectif : permettre aux piétons et aux poussettes de circuler en sécurité sur les trottoirs aménagés.



■ Décapage massif place du 1^{er} mai en vue de la mise en place d'arbustes variés. La terre provient du décapage de la parcelle du cimetière où ont été installées les cavumes.



■ Mise en place des cavurnes au cimetière et mise en place de bordures métalliques. Travaux réalisés par les employés municipaux.



■ Nettoyages divers au centre du village



■ Dessouchage des deux tilleuls abîmés durant l'hiver et replantation de deux nouveaux. Le lieu-dit "Les trois tilleuls" porte à nouveau parfaitement bien son nom !





6 juin 1944 - 6 juin 2022



A l'occasion du 78^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie des alliés et des forces françaises libres (*commando Kieffer notamment*), la section de reconstituants historiques (*Section Escouade Champvannaise du Foyer Rural*) organise une journée de commémoration et d'information le lundi 06 juin 2022.

Cette manifestation mémorielle se déroulera en deux phases :

- ➔ A partir de 10h00 défilé de véhicules et de figurants en uniformes et tenues civiles d'époque dans le cœur du village.
- ➔ A partir de 10h45 présentation de matériel sur le parking puis repas républicain à la salle des fêtes rue de la gare.

Cette journée comportera également une animation musicale avec le concours du Banda Jazz ainsi qu'un diaporama historique permanent salle des fêtes.

Cette nouvelle section du Foyer Rural, composée de passionnés et ouverte à toutes et tous, a déjà participé à plusieurs cérémonies mémorielles dans notre village dont la commémoration du Centenaire de la fin de la Grande Guerre le 11 novembre 2018, et tous les ans aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre.

Si vous souhaitez participer à cette journée ou communiquer des documents (*photos notamment*) de cette période, vous pouvez vous adresser au responsable de la section :

➔ **M. Jean-Luc Rousseau - 03.84.82.35.39**

Les bienfaits secrets de la marche à pied !

Mme Odette Mille et Mme Andrée Gayan-Ramirez - qui à elles deux cumulent 172 ans - marcheuses depuis les années 1950, continuent d'aller 2 fois/semaine faire leurs courses à pied à la supérette Proximarché de Champvans : Déplacement doux et partage sont au rendez-vous. Un modèle à suivre !

A savoir :

Les bienfaits de la marche : activité physique douce et modérée.

➔ Améliore la condition physique : brûle des calories, améliore le contrôle du poids, agit sur les capacités respiratoires et sur le cœur,

renforce les muscles et les os, agit sur les articulations.

- ➔ Améliore la santé mentale : réduit l'anxiété, le stress et améliore le sommeil.
- ➔ Marcher seul(e) peut aider à se recentrer, à la conscience du moment présent, à l'observation de la nature.
- ➔ Marcher à plusieurs encourage le lien social, le partage.
- ➔ Marcher permet de découvrir des milieux naturels, du patrimoine tout en émettant zéro CO₂ !

Ils l'ont dit :

"Si tu veux aller vite, marche seul mais si tu veux aller loin, marchons ensemble". Proverbe africain

"Quelque soit la direction prise, marcher conduit à l'essentiel". Sylain Tesson

"Si tu n'arrives pas à penser, marche. Si tu penses trop, marche. Si tu penses mal, marche encore". Jean Giono

Le saviez-vous ?

Marcher en groupe est possible avec le Foyer Rural qui propose des randonnées ou de la marche nordique

Visite du poste électrique de Champvans



Quelques élus ont eu la chance de pouvoir visiter en début d'année le poste haute tension RTE (Réseau de Transport d'Electricité) de notre commune. Ce site que la plupart des Champvannais appellent « la centrale » n'en est pas une. Il ne produit pas d'électricité. Son rôle est de transporter l'électricité provenant de différentes sources.

Ce poste électrique, construit dans les années 50, était géré localement par des agents. Depuis 1988, il est entièrement automatique et piloté à distance.

Notre poste est une interconnexion électrique importante pour le secteur puisqu'il répartit l'électricité sur le réseau à différents niveaux de tension : soit 63.000 volts, soit 225.000 volts et assure ainsi l'alimentation électrique des communes de Saint-Usage, Champdivers, Tavaux (Solvay-Inovyn), Rochefort-sur-Nenon / Saint-Vit, Brevans-Dole ainsi que de la ligne SNCF Dijon-Besançon, Arbois...

L'électricité peut provenir des barrages de Vouglans ou de Génissiat, ou d'un tout autre lieu de production en fonction de la configuration du réseau...

Nous avons été accueillis pour cette visite par Messieurs Dominique DESPRES, manager de proximité groupement de postes et Vincent Gombert, responsable maintenance réseaux.



Liens utiles :

Si vous souhaitez suivre toutes les données de l'électricité (*consommation, production par filière, émissions de CO₂*) vous pouvez vous connecter sur :

<https://www.rte-france.com/eco2mix>

Votre météo de l'électricité pour une consommation responsable :

<https://www.monecowatt.fr/>



VIDEOPROTECTION

Dossier du mois

Depuis décembre 2021, les 8 premières caméras de vidéoprotection ont été installées sur la Commune. Notre dispositif en comprendra à terme 21.

Après avoir exprimé notre intérêt, un diagnostic a été réalisé en mars 2021 par l'ADC MALAIZE (*référént sureté à la Gendarmerie du Jura*). Ensuite, grâce au "club acheteurs" du Grand Dole, nous avons bénéficié d'une étude par INGENIS CONSULTING et de l'expérience de M. KLEISLER, directeur de la prévention et de la tranquillité publique de la Ville de Dole. Après consultation, c'est la société EIFFAGE qui a été retenue pour installer l'ensemble du matériel. Ces équipements pourraient être, un jour, connectés au Centre de Supervision Urbain de Dole.

■ Vidéoprotection et vidéosurveillance, quelle différence ?

Les dispositifs de vidéoprotection filment la voie publique et les lieux ouverts publics : rues, bâtiments municipaux, salle des fêtes,... Les images sont stockées durant une durée limitée et visualisées uniquement par des personnes habilitées en cas d'incident, de dégradation, de délinquance routière,....

Les dispositifs de vidéosurveillance, quant à eux, filment les lieux non ouverts au public : réserve de magasin, entrepôts, propriété fermée... La vidéoprotection est soumise à une réglementation très stricte d'autorisations préalables, de responsabilité, de suivi et de contrôles tandis que la vidéosurveillance peut être déployée après une simple déclaration à la CNIL. A noter, les cours d'école ne sont pas filmées durant le temps scolaire et les personnes en général ne sont jamais filmées à leur insu.

■ Une vidéoprotection à Champvans, pourquoi ?

La Commune est touchée, comme toutes les autres, par une délinquance locale commettant diverses dégradations et vols. Une délinquance itinérante liée aux cambriolages. On dénombre 29 faits d'atteintes aux biens en 2019 dont 9 faits de destructions, dégradations et 15 en 2020. Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique sont au nombre de 14 en 2019 et 4 en 2020. Les atteintes à l'intégrité physique sont heureusement plus rares : 5 faits en 2019 et 5 en 2020.

Récemment, Champvans a subi son lot de dégradation : tentative d'incendie à la bibliothèque, dégradations à la salle des fêtes, destruction par le feu du local poubelles devant l'école... Le non-respect des feux et de la signalisation routière sont récurrents, surtout la nuit, et

pourrait être à l'origine d'accidents mortels. Les caméras permettent de lutter efficacement contre la délinquance routière, les cambriolages, les dépôts sauvages en lisant les plaques des véhicules, et ce, même de nuit.

La vidéoprotection diminue les faits de délinquance en permettant l'identification et la poursuite de leurs auteurs. Elle revêt aussi un aspect préventif, en dissuadant de par sa présence les actes de petite délinquance. Enfin, toutes ces incivilités, outre leur dangerosité, coûtent cher à la Collectivité et donc au contribuable et par ces temps de restrictions budgétaires, l'argent consacré aux réparations serait bien utile ailleurs...

■ Les lieux d'implantation

Le 5 juillet 2021, M. Le Préfet a autorisé le programme de vidéoprotection comprenant l'implantation de 21 caméras, 17 dédiées à la protection des biens et des personnes et 4 destinées à d'identification des véhicules (VPI). Elles seront réparties en 15 sites.

■ Quel coût ?

Le montant total avec travaux s'élève à **126.685,69 € H.T.** réparti sur 4 phases : 53.426,47 € en 2021-22, 34.870,81€ en 2023, 32.515,18 € en 2024 et 5.873,23 € en 2025.

A ce jour, seuls les travaux 2021-22 ont été engagés et réalisés. En effet, après avoir fait miroiter à la Municipalité un subventionnement à hauteur de 80 % (50 % du FIPD* et 30 % de DETR**), il s'avère que le FIPD ne sera finalement pas accordé, mais que la DETR devrait être augmentée sensiblement en compensation...

Il est donc urgent d'attendre d'avoir une visibilité sur l'attribution d'une éventuelle subvention avant de lancer la seconde tranche ! Prudence ...

* FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

** DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat



Les tontes de gazon : des déchets verts à recycler



Dès le printemps, les tontes de pelouse arrivent en tête des déchets verts produits par le jardin : presque 100 kg par an pour 100 mètres carrés de gazon.

Hormis évacuer le tout à la déchetterie la plus proche, d'autres alternatives, plus valorisantes et plus économiques, s'offrent à vous pour les recycler. On économise ainsi son dos, son essence, son temps et l'achat de sacs de produits de paillage très chers en jardinerie.

➔ Le paillage

L'herbe est riche en azote. Utilisée en paillis, elle évite le développement des mauvaises herbes, limite l'assèchement du sol, elle nourrit et améliore la qualité du sol en se compostant (*bulletin n°298 «le paillage allié des jardiniers»*).

Toutefois, son utilisation doit se faire avec quelques précautions.

- L'herbe peut être utilisée fraîche, en fine couche de 2 cm environ, pour pailler les cultures à cycle végétatif court (*radis, laitues, pois...*), car elle se décompose rapidement.

- L'utilisation en couche plus épaisse (10 à 15 cm) nécessite un séchage préalable en andin pas trop épais. On peut alors l'utiliser au pied des arbres fruitiers ou au pied des végétaux à cycle végétatif long (*tomates, aubergines...*).

A la belle saison, le paillage aura bien diminué voire quasiment disparu avant la prochaine tonte. On peut donc renouveler l'opération à chaque tonte.

➔ Le compostage des tontes de gazon

Pour obtenir un compost équilibré, il faut ajouter, en volume, moitié de déchets verts (*tonte de pelouse*) et moitié de déchets bruns (*paille, copeaux de bois, feuilles mortes...*) à chaque fois.

Comme l'apport après chaque tonte est conséquent, il faut remuer le tas de compost pour que l'herbe se mélange aux autres éléments plus carbonés du compost, surtout si elle est humide, au risque de former un amas putride.

Il n'y a plus qu'à profiter du jardin !



La route de Monnières interdite à la circulation !

Le 26 janvier, le pont qui enjambe la ligne SNCF entre Champvans et Monnières a été percuté par une camionnette. Une partie du parapet en pierre de taille a chuté sur le bas-côté de la voie ferrée, quelques morceaux ont été heureusement retenus par le grillage de protection situé au-dessus des rails. Cet accident ayant créé des dégâts importants qui risquent d'exposer les utilisateurs de ce pont à une chute par absence de parapet et de garde-corps, il a été décidé de barrer la route.

La Commune est propriétaire de cet ouvrage d'art. Elle a fait intervenir son assurance qui elle-même se retourne contre l'assurance du chauffeur du véhicule incriminé. Vu le montant des dégâts, une expertise contradictoire va avoir lieu.

Nous ne pouvons donc à ce jour pas donner de date de réouverture de la route. A suivre...



Verger Coine : **18 nouveaux logements sur la commune !**



Ces nichoirs destinés à accueillir : Rouges-queue, Rouges-gorges, Bergeronnettes, Mésanges, chauves-souris ont été fabriqués avec soin par une dizaine de bénévoles. Ils ont été installés au verger Coine.

Une grosse opération de défrichage a eu lieu avec l'aide du personnel communal sous les lignes électriques. Cette action d'envergure permettra pour les années à venir d'entretenir plus facilement cette zone laissée à l'abandon depuis quelques années.

Le contrat tripartite signé avec RTE et la LPO rend obligatoire cet entretien en contrepartie d'une aide financière.

L'association des Croqueurs de Pommes n'a, elle non plus, pas ménagé sa peine pour reprendre le contrôle de ce vieux verger. Les arbres, à la recherche de la lumière s'étaient développés tout en hauteur... L'ambition est de préserver ces très intéressantes variétés anciennes.



19 km

Départ : Poteau de départ sur la placette devant le cimetière, partir à droite vers la forêt. Suivre le balisage spécifique VTT.

Infos importantes : En fonction de la météo, quelques passages peuvent être gras, voire boueux ! Le pont SNCF (photo n°5) est fermé aux véhicules mais reste accessible aux piétons et cyclistes. Prudence aussi, il y a quelques tronçons sur route à circulation rapide, et, en fin de parcours, une traversée de route qui demande de l'attention. Enfin, une balise est tombée au sol, donc peu visible (photo n°8). Le circuit tourne autour de CHAMPVANS, donc vous pouvez le quitter en de nombreux endroits si vous le trouvez trop long. Bonne balade à vélo !

SANCTUAIRE MT ROLAND 8,6 km →
SAMPANS - SALLE DES FETES 6,3 km →
Les Pillons 3,8 km →

Légende

- Sentier pédestre
- sentier randonnée
- - - chemin de Compostelle

Boucle VTT n°72

-

Intersections

- Départ
- Carrefour

Suivre le balisage

VTT

- ▶ Bonne direction
- ↙ Tournez à gauche
- ↘ Tournez à droite
- ✘ Mauvaise direction

0 500 1000 m



LES CROQUEURS DE POMMES
Jura Dole et Serre

**BOURSE aux GREFFONS
et journée de la BIODIVERSITÉ**

Vie associative



Cette 2^{ème} édition «grand format» de la bourse aux greffons et journée de la biodiversité - organisée par l'association des Croqueurs de Pommes - a été un vrai succès !



Outre l'échange de greffons et les conseils pertinents des croqueurs, on notait la présence d'autres associations : La Ligue pour la protection des oiseaux, Dole

Environnement, la Société Mycologique et Botanique Doloise, un apiculteur, les Vignerons de la Vigne Conservatoire de Champagne-sur-Loue. Les visiteurs ont pu recevoir des conseils et des informations sur la greffe et la taille des arbres, sur le monde des oiseaux, des champignons et de la flore. Le stand de Dole Environnement nous permettait de découvrir les différentes actions en cours. Des passionnés d'apiculture et de viticulture étaient également présents.

Cette journée d'échange a été ponctuée par des visites, très appréciées, sur le Mont avec Dole Environnement. La découverte de ce milieu très particulier, classé Espace Naturel Sensible du Département était à l'ordre du jour.



Le vernissage de l'exposition "L'appel des Monts" sur les sites de pelouses sèches des Monts dolois labélisés Espaces Naturels Sensibles du Département du Jura s'est déroulé également cette journée ainsi que la remise des récompenses du concours photo. Le Département était représenté par Franck David, Jean-Baptiste Gagnoux, Christine Riotte et Séverine Calinon, le Grand Dole par Dominique Michaud.



Une journée très riche en rencontres et en contacts avec des acteurs locaux qui œuvrent pour la sauvegarde de l'environnement au sens large du terme.

➡ La TRAVERSEE DU GRAND DOLE aura lieu les 17 et 18 septembre 2022. Le comité d'organisation a sélectionné CLELIE pour être la bénéficiaire de ce millésime. Agée de 2 ans ½, CLELIE habite à CHEVIGNY, elle est atteinte d'une maladie rare.

➡ Une conférence santé aura lieu à la salle des fêtes de Champvans lundi 9 mai 2022 à 20h00. Des acteurs du monde médical et des membres de la famille de CLELIE viendront nous expliquer le quotidien avec un enfant handicapé. Entrée gratuite.

➡ Dimanche 5 juin, organisation d'un déplacement en car à CHAMBLAY, pour une randonnée pédestre, organisée par GROUPAMA, dont le profit ira aux maladies rares.

Traversée du Grand Dole Millésime 2022

Les Copains de la Traversée vous proposent :

- Transport en car AR Champvans/Chamblay
 - MARCHE de 2,5 ou 4,6 ou 12 ou 15 km
 - REPAS préparé par les organisateurs GROUPAMA
 - Départ 08h00 place Babet et retour vers 1600.
 - Le tout pour : adhérent : 3 € - non adhérent 15 €
- Renseignements : 06 76 37 14 75 ou M. & Mme LE BAIL
15 route de Foucherans – CHAMPVANS
Site : www.copains-traversee-grand-dole.fr

■ Début d'année chargé pour l'Amicale pétanque Champvans. Après leur victoire lors du 4^{ème} tour de zone, contre Gamsheim le 31 janvier, les joueurs de l'équipe de coupe de France ont disputé les 32^{ème} de finale à Brive la gaillarde où ils se sont inclinés contre une très belle équipe d'Avranches (50).

En février s'est tenue notre assemblée générale des 2 dernières années avec de beaux résultats. Maintenant il faudra mobiliser les licenciés afin de fêter dignement les 20 ans du club la semaine du 14 juillet. Enfin, notre loto a connu un large succès.

Prochains rendez vous les 23 et 24 avril à Bans/Mont-sous-Vaudrey pour l'organisation des Championnats du Jura tête-à-tête seniors masculins, doublettes féminins et tête-à-tête jeunes. Le 22 mai à Champvans organisation d'un challenge souvenir Pasteur pour le bi-centenaire de sa naissance avec environ 250 joueurs (*hommes, femmes et handicapés*).

Photo de l'assemblée avec les jeunes et les seniors récompensés ainsi que Mme Lucile Wendling qui a reçu le diplôme de la FFPJP pour ses services rendus envers le club.



Le CAC 39 a encore été mis en avant cet hiver ! Deux de nos adhérents ont porté haut les couleurs de notre club à divers endroits de la région en montant sur le podium.

➡ Sur le Snowtrail de Métabief (course nocturne) Nathalie Gibey c'est classé 3^{ème} féminine au classement général et 1^{ère} de sa catégorie, belle performance de sa part lors de la course nature des éoliennes de Poligny ou elle s'est classée 1^{ère} de sa catégorie.

➡ Gérard Courbet a fait briller les couleurs de notre club en montant également plusieurs fois sur le podium, 1^{er} de sa catégorie à l'Oxyrace des Rousses et 2^{ème} de sa catégorie au trail blanc de Mouthe.

Bravo et un grand merci à tous les deux !



Samedi 5 et Dimanche 6 mars : le SALON VINS & SAVEURS organisé par la chorale LA CLE DES CHANTS a recueilli un franc succès !



Après deux années d'interruption, le Salon a pu de nouveau se dérouler, salle des fêtes. Une vingtaine de producteurs se sont retrouvés afin de présenter et faire goûter leurs produits : vins, bières, Champagne, chocolat, confitures, charcuterie, fromages, etc...

De nombreux visiteurs - dont certaines personnalités locales - ont ainsi profité de ces moments de détente et de convivialité, sous une météo particulièrement ensoleillée ! La journée du samedi s'est terminée par mini-concert choral, et un apéritif offerts par la Clé des Chants.

Les activités de la chorale se poursuivent, avec pour prochain objectif **un concert** qui se déroulera dans la salle des fêtes le **dimanche 26 juin**.

Chacun peut rejoindre la chorale, qui se retrouve dans la salle des fêtes tous les mardis de 20h à 22h.

Informations page facebook : [lacledeschantsChampvans](https://www.facebook.com/lacledeschantsChampvans)

Contact : Dominique BOUTRY – 06 47 02 89 54



Médiathèque de Champvans

Bienvenue
à la médiathèque
**Raymond
LEFÈVRE**

Préfecture
de Champvans
et Grand Dole

Toute l'équipe de la médiathèque Raymond-Lefèvre est heureuse de pouvoir à nouveau vous accueillir tous au rez-de-chaussée de la mairie, sans vous demander de passe vaccinal, et vous offre tous les services du réseau de Lecture publique du Grand Dole au cœur de Champvans.

Horaires :

Lundi : 15h30 - 19h30

Jeudi : 15h30 - 17h30

Samedi : 10h - 12h

Fermeture exceptionnelle du 15 au 24 avril 2022

L'équipe vous propose enfin de boire un verre en grignotant pendant les rencontres conviviales mensuelles autour des livres :

➔ Apéro-Lectures des lundis 4/04, 2/05, 13/06, 4/07 et 1/08, de 18h à 20h.

➔ Atelier créatif de découpage de livres : lundi 25 avril à 15h, gratuit, sur inscription.

➔ Et plus de 8000 livres, CD, DVD, magazines, jeux-vidéos à emprunter gratuitement pour 4 semaines !

➔ <https://mediatheques.grand-dole.fr/>

Tél. 03 84 71 53 75

Comité de Jumelage



Le Comité de Jumelage de Champvans vous invite à la **Foire Artisanale de Printemps** qui se déroulera à la Salle des Fêtes le **Dimanche 22 mai 2022** de 9h à 18h.

Entrée gratuite. Buvette, gaufres et stands divers :

Bijoux, bougies, carterie, tournage sur bois, confection,...

Projet participatif

Biodiversité Champvannaise

Grande Soirée
de lancement !

Vendredi
22
avril 2022
20h salle
Seguin
(RdC mairie)

Au programme

Présentation de la biodiversité
typique de Champvans
milieux naturels, faune, flore, ordinaires
ou rares, projets en cours. Ce sera
également l'occasion pour vous de
proposer des actions pour préserver la
nature sur le territoire communal.

Suivie d'un pot de l'amitié

Pour la biodiversité du village,
je m'engage !



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
FRANCHE COMTE